



CONTRAT DE SAILLIE 2025 MILTON Z

OF HERITAGE STUD LTD BALLINASISLA, BUNMAHON, COUNTY WATERFORD, X42 E03, IRELAND

BIRGIT DE PRINS, Haras d'Estrées, Chemin Bellanger, 14340 Notre Dame d'Estrées, +33 06 82 25 53 71

NOM DU PROPRIÉTAIRE :	ADRESSE :
TÉL. :
EMAIL :	TVA/INTRACOM. : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI

JUMENT À INSÉMINER

NOM :

PÈRE: MÈRE:

SIRE OU UELN:

STUDBOOK:

VÉTÉRINAIRE / CENTRE D'INSÉMINATION

CENTRE:

NOM ET PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

RUE:

CODE POSTAL: VILLE : PAYS :

Adresse postale du vétérinaire / personne responsable pour l'envoi des doses

TRANSFERT D'EMBRYON OUI NON

En fonction de la saison sportive.
La disponibilité en frais de Milton Z n'est pas garantie tout au long
de la Saison.
Du congelé sera mis à disposition si du frais ne peut être envoyé.

SEMENCE FRAÎCHE

Réception de 3 paillettes par transport.
Avec un maximum de 9 paillettes pour la saison.
Milton Z remplit habituellement avec 1 paillette / insémination.
Les paillettes utilisées doivent être envoyées au vendeur.

SEMENCE CONGELÉE

- Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses. Le transport est à charge de l'acheteur + certificat TRACES.
- Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur et doivent être restituées au vendeur.
 - Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique sont à charge de l'acheteur.
 - Une seule jument peut être inséminée par contrat de saillie. La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire en semence fraîche tant que l'étalon est disponible. En congelé, un maximum de 9 paillettes seront envoyées.
 - L'envoi de 3 paillettes supplémentaires, à condition que les précédentes soient reçues à l'adresse d'où elles ont été envoyées.
 - L'éleveur s'engage à faire parvenir une copie du passeport de la jument pour pouvoir établir le certificat de saillie.
 - Si la jument est vendue avant la naissance du poulain, les termes du contrat restent d'application pour l'acheteur. Le certificat de saillie lui sera remis.
 - La réservation de la saillie est effective au retour du contrat signé et de la réception du paiement de la réservation. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement de la saillie.
 - Toute utilisation frauduleuse de semence fera l'objet de poursuites. L'inscription du poulain dans un studbook sans paiement de la saillie est considérée comme fraude. Toute fraude sera punie d'une amende de 5000€
 - Tout litige directement ou indirectement relatif à nos relations contractuelles avec l'acheteur est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de l'arrondissement dans lequel est installé le vendeur.
 - L'acheteur atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de nos CGV disponibles sur notre site internet, dans notre catalogue ou sur la facture envoyée.
 - Les doses non utilisées resteront la propriété de Of Heritage Stud
 - Ce contrat est valable à compter de la réception du paiement/réception des chèques.
 - Of Heritage Stud LTD ne peut être tenu responsable de tout problème survenant lors de l'envoi de la semence par une société de transport. En cas de problème, le client doit nous informer à la date de livraison prévue.

CONDITIONS DE VENTE

- L'acheteur achète une carte de saillie de l'étalon Milton Z pour la jument mentionné aux conditions suivantes :
- 316,50€ (TTC) d'acompte à la réservation. Non remboursable - non reportable ni en 2025 sur une autre jument.
 - 120 € (TTC) frais d'envoi des doses.
 - 1584,50€ (TTC) de solde au 01/10/2025 si jument gestante.

Garantie poulain vivant 48 heures.

La semence sera uniquement envoyée à des centres d'IA agréés.

Seul un certificat vétérinaire de non-gestation au 01/10/2025 annulera la facture du 01/10/2025.
Seul un certificat vétérinaire d'avortement ou de viabilité du poulain à 48 heures entrainera le report en 2026.

L'acheteur

La vendeur